

La téléconsultation va devoir assouplir ses règles pour exister après la pandémie

Avec une croissance continue mais un peu molle, la téléconsultation avait du mal à répondre aux espoirs de l'Assurance maladie. C'était sans compter sur le confinement qui a rebattu les cartes de la consultation à distance. Mais pour poursuivre sur sa lancée, la téléconsultation va devoir assouplir ses règles.

Passer de 60 000 consultations remboursées fin 2019 à 19 millions en 2020, voici l'exploit que vient de réaliser la téléconsultation. Le marché a profité de la crise qui clairement obligé les Français·es à modifier leurs habitudes pour se soigner et éviter d'engorger des urgences déjà bien saturées. Le gouvernement a également contribué à son ouverture en assouplissant les règles préalablement imposées pour réaliser ces consultations. Mais ces fameuses restrictions pourraient bien revoir le jour dès le 1er juin prochain.

La téléconsultation fonctionne enfin

Louée depuis un peu moins d'un an par un grand nombre de médecins et de patient·e·s, la téléconsultation a connu des débuts plutôt chaotiques.

En annonçant son remboursement par la sécurité sociale en 2018, l'Assurance maladie avançait le chiffre pour le moins optimiste de 500 000 consultations remboursées dans l'année. À l'heure du bilan, dix-huit mois plus tard, les résultats n'étaient pas au rendez-vous. L'AFP indique ainsi que, fin 2019, « seulement » 320 000 actes avaient été remboursés.

La téléconsultation s'est finalement bien rattrapée en 2020, profitant clairement du Covid-19 et du confinement pour accroître sa notoriété et s'imposer comme un outil indispensable. « *C'est la première mesure-barrière pour éviter la contamination, ce qui explique très largement ce phénomène* » , reconnaissait Jean-Paul Hamon, président de la Fédération des médecins de France en avril dernier.

À lire aussi

Hausse des téléconsultations : Boulanger aide Hellocare à gérer la crise

Avant mars 2020, il fallait déjà avoir réalisé un premier rendez-vous en présentiel avec un médecin pour effectuer une téléconsultation. L'assouplissement de cette règle par le gouvernement a également contribué à l'essor de cette pratique.

Le confinement est tombé à pic

Selon les chiffres publiés par la Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam), entre le 23 et le 29 mars près d'un demi-million de téléconsultations ont été facturées, soit plus d'une consultation sur dix réalisées dans l'Hexagone, contre moins de 1% avant l'épidémie de Covid-19. Au total, ce sont 19 millions d'actes que l'Assurance maladie a dû rembourser en 2020, dépassant de très loin l'objectif initialement d'un million de consultations fixé en 2018. À lui seul, le leader du secteur Doctolib, a comptabilisé plus de 8 millions de téléconsultations.

Le déconfinement n'a pas mis fin à cet usage. Depuis la fin du second confinement mi-décembre, le rythme hebdomadaire « *revient à un étiage qui est un peu au-delà de 100 000* » , signe que « *la pratique est petit à petit en train de s'ancrer, pour les assurés comme les professionnels* », confie le directeur de l'Assurance maladie, Thomas Fatôme à l'AFP. Dans l'ensemble,

« la téléconsultation est en train de s'installer dans le paysage », souligne de son côté Jean-Paul Ortiz, président de la CSMF.

À lire aussi

La téléconsultation se met aux objets connectés pour faire entrer le médecin chez vous

Les généralistes ont été les grands gagnants de cette opération puisqu'ils ont réalisé 80% des téléconsultations. La méfiance d'une grande majorité de médecin s'est effectivement brisée pendant cette période. Certains spécialistes ont également pu recourir à cette pratique pour continuer à exercer leurs fonctions, notamment les psychiatres, les endocrinologues et les pneumologues.

Un avenir suspendu

Pour prendre définitivement place dans le quotidien des Français, la téléconsultation va devoir poursuivre sa mue. Malgré un engouement certains, celle-ci possède ses propres limites. L'avenir semble néanmoins plutôt positif. Le développement et le déploiement d'outils médicaux est en cours pour améliorer la qualité des consultations, et ce, dans plusieurs disciplines.

L'autre point d'échauffement est celui des règles mises en place pour cadrer la téléconsultation. « *À moins d'un accord avec les syndicats, le jour où l'État d'urgence sanitaire s'arrête, on revient aux règles antérieures* », prévient Thomas Fantôme, empêchant ainsi de consulter un nouveau médecin. Un premier round de négociation pour réfléchir à cet « après-crise » avait débuté en septembre mais s'est vu coupé dans son élan par un manque de signatures obtenues avant les fêtes de fin d'année et. La prolongation de l'État d'urgence jusqu'au 1er juin 2021 laisse un peu de temps aux intéressés pour reprendre le débat et peut-être, réussir à réduire ou repenser les garde-fous mis en place par le gouvernement.

Maddyness avec AFP

Article écrit par MADDYNESS AVEC AFP